

Informations techniques	BASF Agro	N°Astu 0 810 02 33	www.agro.bASF.fr
Une question de santé	MSA	Précaution	N°Astu 0 808 887 887
Etiquettes et FDS	BASF Agro	N°Astu 0 810 02 33	www.agro.bASF.fr
Conditions d'usage	BASF Agro	N°Astu 0 810 02 33	www.agro.bASF.fr

Contacts utiles

6 Application des produits dans la cuve de nettoyage

7 Application de la bouillie dans les ruisseaux ou cours d'eau.

8 Application près des cultures de betteraves, de pomme de terre, de pomme de terre et de pomme de terre.

9 Nettoyer les équipements de protection. Se lever les mains.

10 Recyclage des emballages dans le cadre des collectes DYSMALIM®.

APRÈS L'APPLICATION

10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

Ibex®
une protection
de haut niveau
des betteraves,
pois protéagineux
et féveroles



Ibex®, un seul produit pour une protection fongicide de haut niveau sur 3 cultures

Composition

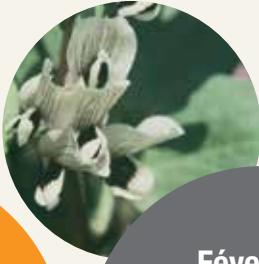
- 50 g/L d'époxiconazole + 133 g/L de pyraclostrobine
- Associant deux matières actives, une strobilurine et une triazole, Ibex® est un **fongicide polyvalent** à action **préventive** et **curative**



Betteraves

- Cercosporiose
- Ramulariose
- Rouille
- Oïdium

Dose homologuée :
1 L/ha



Féveroles

- Anthracnose
- Rouille

Dose homologuée :
0,75 L/ha



Pois protéagineux

- Anthracnose
- Rouille
- Botrytis
- Oïdium

Dose homologuée :
0,75 L/ha

BETTERAVES

- ✓ **Polyvalent, préventif et curatif** contre la cercosporiose, la ramulariose, l'oïdium et la rouille.
- ✓ La référence sur la cercosporiose.
- ✓ Une très bonne efficacité contre la ramulariose, la rouille et l'oïdium.
- ✓ **Préconisations**
 - 1 L/ha d'Ibex® dès le T1.
 - 1 L/ha de Monnaie® au T2 pour une protection complète de la culture ou les arrachages tardifs.

FÉVEROLES

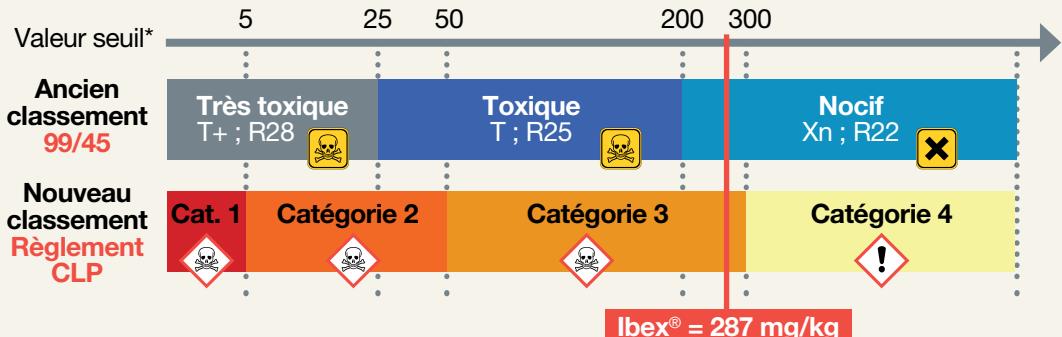
- ✓ La solution fongicide pour un très bon contrôle de l'anthracnose et de la rouille.
- ✓ **Prêt à l'emploi** : un seul produit pour contrôler deux maladies.
- ✓ **Préconisations**
0,5 à 0,75 L/ha dès le T1.

POIS PROTÉAGINEUX

- ✓ Le fongicide **le plus polyvalent et efficace** sur les 4 principales maladies du pois.
- ✓ Très bonne efficacité contre l'anthracnose, la rouille et l'oïdium.
- ✓ Une bonne efficacité contre le botrytis.
- ✓ **Préconisations**
0,5 à 0,75 L/ha dès le T1.

Ibex® dans le nouveau classement

- ✓ La réglementation sur la classification et l'étiquetage des produits chimiques évolue (Directive 99/45 vers règlement CLP)
- ✓ Le règlement CLP modifie les seuils et introduit de nouvelles catégories pour la classe de danger « toxicité aiguë »



Les catégories évoluent,
la spécialité Ibex® ne change pas

* Dose létale pour 50% des individus en mg de produit par kg de poids corporel chez le rat – Toxicité par ingestion.

Les règles qui s'appliquent

- ✓ **Stockage distributeur** : au-delà de 10 t de produits liquides à toxicité aiguë dans les dépôts → installations classées soumises à autorisation.
- ✓ **Transport agriculteur** : maxi 333 kg* soit 250 L d'Ibex® - correspond à 250 ha de betteraves traitées à 1 L/ha.
- ✓ **Stockage agriculteur** : maxi 1 t soit 775 L d'Ibex® - correspond à 775 ha de betteraves traitées à 1 L/ha.

NB : ces restrictions s'entendent tout produit liquide à toxicité aiguë

- ✓ **Utilisations**
 - Utilisation interdite par les femmes enceintes ou allaitantes et par les jeunes de moins de 16 ans.
 - Interdiction des mélanges.
 - Réalisation d'une analyse bénéfices/risques, à renseigner dans le Document Unique de Sécurité, pour substituer ou non la spécialité.

BASF vous accompagne

- ✓ Un planning d'approvisionnement adapté en fonction de vos besoins : des livraisons au plus près des utilisations.
- ✓ Mise à disposition de livrets « Mes Anti-sèches phytos » pour tout savoir sur la réglementation et les bonnes pratiques.
- ✓ Livret explicatif sur l'étiquette du produit.

Ibex®, carte d'identité

- **Ibex®** : Marque déposée BASF.
- **Autorisation de vente** : n°2020429.
- **Composition** : 50 g/L d'époxiconazole + 133 g/L de pyraclostrobine.
- **Formulation** : Suspo-emulsion (SE).
- **Classement toxicologique** :

Danger

H302 Nocif en cas d'ingestion

H332 Nocif par inhalation.

H301 Toxique en cas d'ingestion

H351 Susceptible de provoquer le cancer

H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Usages et doses autorisées** :

Betteraves : cercosporiose, oïdium, ramulariose, rouille : 1 L/ha.

Pois protéagineux d'hiver et de printemps : anthracnose, rouille, pourriture grise, oïdium : 0,75 L/ha.

Féveroles : anthracnose, rouille : 0,75 L/ha.



DANGER

- **Nombre de traitement par an :**

Betteraves : 2, mais traitement unique en cas d'arrachage précoce avant le 10 octobre ou apparition tardive des maladies après le 10 août ; intervalle de 28 jours minimum entre les applications.

Pois protéagineux d'hiver et de printemps, féveroles : 2 ; intervalle de 21 jours minimum entre les applications ; 1^{ère} application début floraison.

- **Délai d'emploi avant récolte :**

Betterave : 28 jours.

Pois protéagineux d'hiver et de printemps, féveroles : 35 jours.

- **Délai de rentrée dans les parcelles** : 24 heures.

Distance aux points d'eau : Respecter une zone non traitée minimale de 5 mètres par rapport aux points d'eau Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une ZNT de 5 m / zone non cultivée adjacente.

Protection utilisateur lors de la manipulation du produit : gants en nitrile EN374, bottes, combinaison de travail polyester/coton (65%/35%) déperlante, blouse Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial, masque de type A2P3.

Monnaie® – Marque déposée BASF – Numéro d'AMM n°9800326
Composition : 84 g/L d'époxiconazole + 250 g/L de fenpropimorph – Formulation : SE
Classement toxicologique : Danger – H332 – H351 – H360Df – H411



DANGER

Pour tous les produits cités, avant toute utilisation se reporter aux conditions d'emploi figurant sur l'étiquette du bidon.

Usages, doses, restriction et conditions d'emploi, consulter : www.agro.bASF.fr

Edition de Septembre 2014 – Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès de N° Azur BASF qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. 268BEFE0914R